

Commission du Football Féminin

REUNION DU 10/12/25 – PV N°14

Présents : Olivier DUBUISSON, Annick COUEFFEC, Katya GOZZO,
Excusés : François BARZIC, Emmanuelle SIMON BAIG

- *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

ASC ST NAZAIRE : du 06/10/25, informant de son forfait en U17F Futsal. Pris note.

OC PERPIGNAN : du 09/12/25, demandant l'engagement de son équipe Féminines Séniors en Challenge Futsal et Challenge Le Goff. La Commission donne avis favorable.

INSCRIPTIONS CHALLENGES FUTSAL

FEMININES SENIORS :

1. OL DU HAUT VALLESPIR
2. FC ALBERES ARGELES
3. FC POLLESTRES
4. AS PRADES
5. ASC ST NAZaire
6. OC PERPIGNAN
7. FC DES ASPRES

U15F :

1. FC ALBERES ARGELES
2. FC POLLESTRES
3. AS PRADES
4. ASC ST NAZaire

U13F :

1. RF CANOHES TOULOUGES

L'OFFICIEL 66 N°18 DU 12/12/25

SAISON 2025/2026

Le Journal Officiel du District de Football

des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

AMENDE

RF CANOHES TOULOUGES : **50€** - forfait d'équipe pour le match Féminines à 8 ST CYPRIEN / RFCT 2 du 07/12.

Tirage ½ Finales de Coupe du Roussillon Féminines à 8

3^{ème} tour CR Feminines Séniors le 11/01/26 (1/2)

- **Tirage le mercredi 17/12/25 à 10h30**

4 clubs : 2 matches = 2 équipes qualifiées pour la finale

2EME PHASE FEMININES SENIORS A 8

- 16 équipes avec l'engagement du RC PERPIGNAN MEDITERRANEE en 2^{ème} phase.
- Pour déterminer les Poules D1 et D2, cette saison, compte tenu du nombre d'équipes inscrites, les clubs classés premiers, deuxièmes, troisièmes et quatrièmes de leur poule (A et B) constitueront la Poule D1.
- **Les autres équipes composeront la Poule D2.**
- Poules D1 et D2 de 8 équipes - matches aller/retour (14 journées).
- Le classement définitif de la 1^{ère} phase sera effectué après la dernière journée du 14/12/25.

RAPPEL

Article - 73 des RG

Les licenciées U17F peuvent pratiquer en Senior, **sous réserve d'obtenir un certificat médical d'absence de contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral ou à défaut par un médecin du sport, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.**



Les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior F dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et **dans la limite de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match.**

La coordonnatrice,
Annick COUEFFEC

**L'OFFICIEL 66 N°18 DU 12/12/25
SAISON 2025/2026**